

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020200: carrières de petit granit et de calcaire a tailler des provinces de liege et de namur

En vigueur au 01/09/2017 (Dernière actualisation de la page 19/10/2018)

Augmentation CCT en 09/2017.

En cas d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 40h

Catégorie	Ancienneté (ans)			
	0	3	5	7
Manoeuvre	14.1298			
Spécialisé	14.3069			
Spécialisé +	14.4957		14.5984	14.7406
Qualifié	14.8398	15.4444	15.5655	
Qualifié +	15.6864	16.2313	16.3441	16.4863